

Communication de Monsieur Philippe Martin

(Résumé)



Séance hors les murs du 19 octobre 2007



Dom Calmet et les vampires

A la mort de Dom Calmet^[1] (1672-1757), un contemporain présentait ce proluxe écrivain : «L'importance & le nombre de ses ouvrages de près de 60 volumes, tous publiés de son vivant, seront les monuments éternels de sa vaste érudition & de ses travaux immenses pour le progrès des Sciences, le bien de l'Eglise et de l'Etat». Il était un spécialiste reconnu des études bibliques avec son *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* (à partir de 1707), son *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs* (1718), son fameux *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible* (1722)... Après un long séjour parisien, il était revenu en Lorraine en 1716 et avait commencé une carrière d'historien. Après une monumentale *Histoire universelle*, sans grande originalité, il s'intéressa au passé de la Lorraine. Son neveu, dom Fangé, admettait que «l'ouvrage le plus considérable de Dom Calmet après ses travaux sur l'Ecriture Sainte est l'*Histoire de Lorraine*».

Loin de s'enfermer dans ces deux catégories, notre bénédictin était curieux de tout. Il écrivit des traités *Sur l'origine du jeu de cartes*, sur *La cérémonie du roi-boit ou roi de la fève*, ou encore *Sur la question de savoir si le monde est tiré du néant ou d'une manière préexistante et éternelle*. En 1746, à la surprise de son entourage, il publiait à Paris, chez Jean De Bure, des *Dissertations sur les apparitions des anges, des démons, des esprits*. Son confrère et ami, dom Ildephonse Cathelinot, le mettait immédiatement en garde : «Je vous dirai franchement

que cet ouvrage n'est point du goût de bien des gens, et je crains qu'il ne fasse quelque brèche à la haute réputation que vous vous êtes faite jusqu'ici dans la savante littérature [...] Je prie le Seigneur qu'il vous fasse passer l'année prochaine en parfaite santé, *sit mens sana in corpore sano*, pour fermer la bouche à ceux qui disent que vous baissez, et que votre ouvrage sur les apparitions des esprits en est une preuve».^[2]

En fait, en rédigeant ce traité, dom Calmet s'attaquait à des sujets à la mode : le retour de morts vivants, la nature de la mort et la possibilité pour les défunts de revenir sur terre.

L'opinion publique était alors agitée d'une frénésie : les oupires, ou vampires, d'Europe Centrale étaient-ils vrais ? Depuis des années, la rumeur expliquait que, dans les villages de Hongrie et de Moravie, des cadavres sortaient de leurs tombes, se rendaient dans la maison de leurs proches, demandaient à manger ou, le plus souvent, se jetaient sur les passants pour leur sucer le sang. Après quoi, ils retournaient dans leurs tombeaux pour en ressortir ultérieurement à leur guise. Les agressés mouraient au cours des jours suivants, le corps faible et asséché. L'affaire était racontée dans les gazettes depuis la fin du XVII^{ème} siècle, le *Mercur galant* lui consacrant deux articles, un en mai 1693, l'autre en février 1694. Malgré les mises en garde des autorités qui dénonçaient la supercherie, le mal persistait. En 1731, le cas d'Arnold Paole devint célèbre, car il aurait attaqué plusieurs personnes. Pour tenter de calmer les paysans inquiets, le 7 janvier 1732, on exhuma son cadavre qu'on décapita publiquement. Les fables ne disparurent pas pour autant. Louis XV ou Frédéric-Guillaume de Prusse réclamèrent à leurs ambassadeurs des rapports sur l'évènement. La même année des dizaines de traités s'emparèrent du sujet. La plupart assuraient que les vampires n'existaient pas, que ces histoires étaient infondées, croyances de populations arriérées et naïves. Cependant, insidieusement, le débat se déplaçait. Si on pouvait critiquer le vampire, pourquoi ne pas également remettre en cause toutes les apparitions des défunts ? Le supposer, c'était porter un coup à l'Eglise catholique qui, depuis le Moyen Age, utilisait largement les récits d'âmes du purgatoire venant délivrer des messages aux fidèles. Echappées de l'Au-delà, elles expliquaient que l'homme devait mener une vie pieuse s'il voulait échapper à la damnation. Elles permettaient d'animer une pastorale de la peur destinée à provoquer l'effroi des auditeurs, pour qu'ils s'amendent.^[3]

Pour dom Calmet, le problème semblait simple : attaquer les vampires c'était attaquer les âmes du purgatoire. Il devait défendre les positions de l'Eglise, faire la part du faux et du vrai car, dans son univers spirituel, la foi s'accompagnait de l'existence du miracle. Encore fallait-il opérer des tris, détruire tout ce qui pouvait engendrer la superstition ou l'escroquerie. Il observait avec

amusement «la vaine crédulité des Visionnaires et de ceux qui croient sans examen» et avec appréhension «les prétendus esprits forts qui rejettent tout pour se distinguer et pour se mettre au-dessus du commun».^[4] Soucieux de développer une voie moyenne entre crédulité et scepticisme, il entreprit de rédiger ses *Dissertations*.

Comme avant tout travail, il accumula une impressionnante documentation. Son socle était l'ensemble des textes bibliques et l'immense champ des écrits antiques ; il les cita abondamment. Loin de s'enfermer dans des temps révolus, il collectionna également les récits plus récents, se servant des procès de sorcellerie, de témoignages de contemporains et de livres à connotation scientifique, n'hésitant pas à citer et à discuter, par exemple, *De l'entendement humain* de Locke. Il rassembla tout ce qu'il put trouver sur les affaires de vampires d'Europe centrale. Désireux d'étendre ses investigations, il se renseigna sur les croyances lorraines. Il rencontra ceux qui assuraient avoir vu des revenants. En octobre 1742, il interrogea la famille Michel de Senones qui, trois nuits successives, aurait contemplé un de ses enfants, décédé en juillet, circuler dans un grand linceul. Quand il ne pouvait se déplacer, Calmet dépêchait des enquêteurs. En janvier 1745, il demanda ainsi à Casmel, huissier à Toul, de se renseigner sur «un mouchoir sur lequel se voyait une main imprimée par un Esprit, pour prouver qu'il souffrait dans les flammes».^[5] Il aurait appartenu à une jolie jeune fille qui, pendant deux ans, reçut de nuit la visite d'une âme du Purgatoire. Après avoir entendu des témoins, Casmel remettait son rapport à Calmet : «j'ai appris que tout ceci est une fable, et que l'empreinte de la main sur le mouchoir avait été faite par un Garçon Maréchal, avec un fer chaud fait en forme de main, pour mieux jouer son jeu et entretenir son commerce de galanterie avec la Demoiselle».

Muni de tous ces renseignements, notre bénédictin entreprit un livre dont le but était «théologique». L'accumulation de relations fantastiques, analysées et critiquées, devait lui permettre de «tirer des conclusions par rapport à la Religion».^[6] En permanence, il rappelait son *credo* : «je suis bien aise d'avertir que je ne tiens pour vrai que ce qui l'est en effet, et je conviens que l'on raconte une infinité de faits fabuleux et d'apparitions imaginaires».^[7]

A propos des vampires, il écrivait sans aucune ambiguïté : «tout cela n'est qu'illusion et une suite de l'imagination frappée et fortement prévenue. L'on ne peut citer aucun témoin censé, non prévenu, qui puisse témoigner avoir vu, touché, interrogé, senti, examiné de sang froid ces revenants, qui puisse assurer la réalité de leur retour».^[8] Il n'y avait aucune preuve et cela heurtait toute logique. Qu'un mort puisse sortir de sa tombe ne choquait point notre bénédictin ; mais qu'il y retourne sans remuer la terre, qu'il referme sur lui le

sol sans laisser de trace, voilà qui défait tout raisonnement. Ce type d'histoires était, selon lui, caractéristique de populations vivant repliées sur elles-mêmes, sans culture, sujettes à toutes les fables.

Dom Calmet s'en prit également aux charlatans usant de supercheries pour faire apparaître de faux revenants. Il expliquait comment certains hôteliers peu scrupuleux chassaient des clients ayant déjà payé leur hébergement : «quelque fois pour éloigner ceux qui couchent dans une chambre, quelqu'un se cachera sous le lit, tirera la couverture, ou les rideaux, ébranlera les colonnes, comme si c'était un folet, qui prit plaisir à troubler le repos de celui qui couche». ^[9] Notre bénédictin démontait les tours de ceux qui faisaient croire qu'ils avalaient des épées ou qu'ils recrachaient des pierres. Il expliquait que d'autres usaient «de certains verres, des lanternes magiques et des secrets de l'optique». ^[10] Certains pensaient, de toute bonne foi, rencontrer des fantômes, une fois la nuit venue. Ils étaient en fait trompés par leurs sens, troublés car «dans l'obscurité, on croit apercevoir un Phantôme en voyant un tronc d'arbre». Dom Calmet concluait : «il y a donc lieu de croire que toutes ces sortes d'apparitions, que toutes ces histoires sont fausses, et qu'on doit les rejeter absolument, comme plus propres à entretenir la superstition et la vaine crédulité des peuples, qu'à les édifier et à les instruire».

Cependant, il admettait qu'il restait bien des faits inexplicables, relevant directement du divin : les âmes du Purgatoire pouvaient revenir parmi les vivants pour les mettre en garde et leur délivrer de pieux messages. La venue des Anges, des Démons et de ces âmes errantes ne relevait pas du surnaturel puisque c'était dans leur nature de pouvoir interférer avec notre monde, à condition de le faire avec la permission de Dieu. Ils prouvaient que «l'âme est immortelle, qu'il y a une autre vie, des peines pour les méchants et des récompenses pour les bons, que rien de souillé n'entrera dans le Royaume de Dieu». ^[11]

Bien évidemment, se posait la question de la constitution de ces apparitions : comment se rendaient-elles visibles aux humains alors qu'elles existaient essentiellement dans un plan de réalité qui nous échappait, celui de l'«Au-delà» ? Dom Calmet rejetait la totale immatérialité des esprits tant il était difficile «d'expliquer les apparitions dans l'hypothèse que les âmes, les anges, etc. sont purement spirituels». ^[12] Il avançait donc que l'âme possédait «une certaine quantité de matière qui lui soit propre, dont elle dispose et qu'elle puisse mouvoir à sa volonté», cette matière pouvait «se raréfier, se subtiliser ou se condenser, et raréfier l'air qui l'environne ou agit sur nos yeux». ^[13] Ces deux postulats admis, il estimait que les âmes des morts constituaient leurs apparitions avec de «l'air ou de vapeurs ou de quelque autre matière sensible et palpable». ^[14] A moins qu'elles ne jouent sur les rayons lumineux «en sorte que

par la réflexion des corps ils forment dans nos yeux la sensation de la clareté, et dans nos autres sens, les autres sensations du toucher, du son, de l'odorat, de telle sorte que ces rayons réfléchis fassent sur nos sens la même impression qu'y feraient les objets et les corps solides, vivants et animés». ^[15] Dom Calmet convenait néanmoins que les deux axiomes étant discutables, il fallait avancer d'autres hypothèses. Les esprits pourraient conserver un «corps subtil et spirituel» à moins qu'ils n'affectent que les sens et l'imagination. Il était cependant impossible de trancher entre ces théories et dom Calmet concluait «ni l'Écriture, ni la Théologie, ni la bonne philosophie ne nous fournissent aucuns principes certains pour les expliquer sûrement et il est permis de former des doutes sur la manière dont cela s'est fait». ^[16]

L'intention de dom Calmet était donc claire : détruire les naïvetés, les superstitions et les filouteries. Il ne fut pas compris. Pour atteindre son but, il avait cité tous les documents, rapporté toutes les histoires, recopié tous les libelles... Au milieu de ces descriptions, ses conclusions passaient inaperçues. Le public oublia la démonstration pour ne retenir que l'extraordinaire collection de faits merveilleux. Voltaire fut sans doute le plus caustique. Dans l'article «Vampires» des *Questions sur l'Encyclopédie*, il estimait notre bénédictin trop crédule car il «loue tout sans distinction» et «parle de tout avec une ingénuité et une bonne foi imbécile qui enchante». En 1770, dans le *Dictionnaire Philosophique*, son jugement était sans appel : «ce naïf compilateur de tant de rêveries et d'imbécillités, cet homme que sa simplicité a rendu si utile à quiconque veut rire des sottises antiques». ^[17]

Si les Philosophes se détournèrent, Dom Calmet eut des lecteurs et les rééditions de son ouvrage prouvent le succès auprès d'un public avide d'histoires stupéfiantes. Au lieu de chercher une documentation très dispersée, il suffisait d'ouvrir ses *Dissertations* pour trouver tout rassemblé, sorte de grand inventaire des revenants et vampires. En 1818, Collin de Plancy le pilla scrupuleusement pour écrire son *Dictionnaire infernal*. En 1871, Le Fanu l'utilisa pour créer *Carmilla* dans lequel un vampire jouait pour la première fois une place centrale. Puis, en 1897, Bram Stoker s'en inspira pour son célèbre *Dracula*. Dom Calmet, qui niait l'existence des vampires, était involontairement devenu le père d'un mythe qui demeure contemporain.

Notes

- [1] Sur ce bénédictin, voir Philippe MARTIN, Fabienne HENRYOT dir. *Dom Augustin Calmet, un itinéraire intellectuel*, Paris, Editions Riveneuve, 2008.
- [2] Louis MAGGIOLO, *Eloge historique de D. A. Calmet*, Nancy, 1838, p. 103. Pour une présentation des arguments de dom Cathelinot, voir : dom Ildefonse CATHELINOT, *Réflexions sur le Traité des Apparitions de dom Calmet* (Gilles BANDERIER éd.), Grenoble, Jérôme Millon, 2008.
- [3] Pour une histoire des fantômes, voir : Philippe MARTIN, *Figures de la mort en Lorraine (XV^{ème}-XIX^{ème} siècles)*, Metz, Editions Serpenoise, 2007, chapitre 4.
- [4] Dom Augustin CALMET, *Dissertation sur les apparitions des anges, des démons et des esprits et sur les revenants et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie*, Paris, 1746, p. IV.
- [5] *Ibid.*, p. 122-125.
- [6] *Ibid.*, p. VIII.
- [7] *Ibid.*, p. 218.
- [8] *Ibid.*, p. 452.
- [9] *Ibid.*, p. 199.
- [10] *Ibid.*, p. 192.
- [11] *Ibid.*, p. 243.
- [12] *Ibid.*, p. 230.
- [13] *Ibid.*, p. 234.
- [14] *Ibid.*, p. 215-216.
- [15] *Ibid.*, p. 216.
- [16] *Ibid.*, p. 242.
- [17] VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique* (ETIEMBLE éd.), Paris, Garnier, 1967, p. 260.